



# Conseil communal de Genolier

Rapport de la Commission de l'administration générale

---

Objet : **Préavis n°10/2021**  
**concernant l'ajout d'un alinéa 5 à l'article 56 du Règlement du Conseil communal de Genolier**

Date de séance: 11 novembre 2021

Présents : Marie Patrik, Patrizia Webb et Pierre-Alain Zufferey

Absente : Danièle Felley

---

La Commission s'est réunie avec le bureau du Conseil Communal afin de discuter du préavis concenant l'ajout d'un alinéa 5 à l'article 56 du Règlement du Conseil communal de Genolier.

Il est à noter que Madame Carine Maeder a assisté à cette séance en tant que membre du bureau du Conseil Communal.

Suite aux discussions menées, la commission estime que l'ajout d'un alinéa 5 à l'article 56 du Règlement du Conseil communal de Genolier tel que mentionné dans le préavis no. 10/2021 est pertinent et permet de donner le choix à chaque conseiller d'un envoi de la convocation et de ses annexes par pli postal ou par voie électronique.

Au vu de ce qui précède, la commission suggère au Conseil Communal d'accepter ce préavis tel que présenté.

Marie Patrik  
rapporteuse

Patrizia Webb

Pierre-Alain Zufferey

Président : Nicolas Bolay  
Ch. de la Branche 7  
1272 Genolier  
079 507 03 81

Secrétaire : Laurence Werlen  
Ch. de Gossan 3  
1272 Genolier  
078 605 72 55

Courriel :  
ccommunal@bluewin.ch